

**REUNION DU COMITE TECHNIQUE DE LA DIRM NAMO
8 et 9 novembre 2016**

Point 8 de l'ordre du jour

Éléments salariaux

8.1 Indemnité Spécifique de Service (ISS) 2015

Éléments statistiques ISS 2015 pour les dessinateurs, techniciens et ingénieurs éligibles aux ISS

	Coefficient < 1	Coefficient 1	Coefficient > 1	TOTAL
DESSINATEURS	0	2	0	2
		100 %		
TSDD	7	9	3	19
	36,8 %	47,3 %	15,7 %	
TSPDD	9	18	2	29
	31 %	62 %	6 %	
TSCDD	4	8	12	24
	16,6 %	33,3 %	50 %	
ITPE	0	2	2	4
		50 %	50 %	
IDTPE	0	0	3	3
			100 %	

8.2 Présentation de la note de gestion de la mise en œuvre du RIFSEEP régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au titre de 2016

DISPOSITIONS GENERALES

Le RIFSEEP, instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014, a vocation à devenir le régime indemnitaire de l'ensemble des corps de fonctionnaires de la fonction publique de l'État.

Reposant sur une classification des emplois en groupes de fonctions, il est composé de deux parties :

- **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**. Elle vient valoriser le parcours et les compétences individuels, et est déterminée par le positionnement du poste occupé par l'agent au sein de groupes de fonctions.

L'IFSE est versée selon une périodicité mensuelle.

Elle évolue lors des changements de groupe de fonctions, d'avancement de grade, de promotions de corps et lors de mutations entre un service d'administration centrale et un service déconcentré.

Le décret n°2014-513 indique que l'IFSE fait l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions au sein d'un même groupe de fonctions ou au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent

- **le complément indemnitaire annuel (CIA)**, Ce complément est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Les modalités de mise en œuvre du CIA seront définies ultérieurement

CORPS CONCERNES PAR LA MISE EN OEUVRE DU RIFSEEP A EFFET AU 1ER JANVIER 2016

(liste adaptée aux corps présents à la DIRM NAMO)

- Les attachés d'administration de l'État ;
- Les inspecteurs des affaires maritimes et les agents détachés dans l'emploi fonctionnel de conseiller des affaires maritimes ;
- Les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- Les techniciens supérieurs du développement durable bénéficiant jusqu'au 31/12/2015 de la prime de fonctions et de résultats ;
- Les adjoints administratifs des administrations de l'État du ministère chargé du développement durable ;
- Les adjoints techniques des administrations de l'État du ministère chargé du développement durable ;
- Les syndicats des gens de mer.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE POUR 2016

Détermination du montant de l'IFSE

Une garantie de maintien de la rémunération est donnée lors de la mise en œuvre du RIFSEEP. Le montant mensuel de l'IFSE est à ce titre égal à celui perçu mensuellement par l'agent dans son ancien régime indemnitaire tant qu'il ne change pas de poste.

Les agents recevront avant la fin de l'année une notification de leur IFSE qui précisera en outre leur groupe de fonction.

Détermination du montant du CIA

Il n'y a pas d'enveloppe budgétaire allouée en 2016 pour attribuer de CIA aux agents concernés par la mise en place du RIFSEEP.

Attachés et inspecteurs des affaires maritimes

Grille des groupes de fonctions pour les services déconcentrés

Groupe 1	<ul style="list-style-type: none">- Adjoint au directeur- Chef de service (poste sur emploi fonctionnel)- Chef de centre de sécurité des navires (poste sur emploi fonctionnel CSN Lorient et Saint-Nazaire)- Directeur de lycée professionnel maritime- Expert
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none">- Chef de service hors groupe 1- Chef de centre de sécurité des navires hors groupe 1- Chargé de mission (rattachement direction)- Responsable qualité régional- Directeur adjoint de lycée professionnel maritime- Spécialiste
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none">- Chef de département ou de division- adjoint au chef de service- Adjoint de chef de département ou de division- Adjoint de chef de centre de sécurité des navires- responsable d'entité de niveau 1 (bureau cellule)- Responsable territorial en DDTM- Inspecteur de la sécurité des navires- ingénieur d'armement maritimes- secrétaire général de lycée professionnel maritime- cadre coordonnateur du dispositif de contrôle et de surveillance- commandant de patrouilleur des affaires maritimes- responsable régional de la commission régionale de sécurité- chargé de mission (rattachement supérieur à entité de niveau 1)
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none">- Fonction au sein d'une entité de niveau 1- Autres chargé de mission

Évolution de l'IFSE en cas de changement de grade et/ou de groupe de fonctions

L'IFSE annuelle évolue lors d'un changement de grade de :

- + 1500€ lors de l'avancement à attaché principal ou inspecteur principal des affaires maritimes ou à attaché hors classe.

- + 940€ lors d'une promotion à attaché ou inspecteur des affaires maritimes

L'IFSE évolue de +ou-1010€ pour un changement de groupe dans un service déconcentré

Mutation entre administration centrale et service déconcentré

L'IFSE annuelle d'un agent muté d'un service déconcentré vers un service d'administration centrale évolue de

+ 1 735 € pour les attachés d'administration et les inspecteurs des affaires maritimes du premier niveau de grade

+ 1 830 € pour les attachés principaux d'administration et les inspecteurs principaux des affaires maritimes

+ 1 810 € pour les attachés d'administration hors classe et les agents détachés dans un emploi fonctionnel (CAEDAD)

Les montants d'IFSE sont réduits d'autant lorsqu'un agent est muté d'un service d'administration centrale vers un service déconcentré.

Secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable

Grille des groupes de fonctions pour les services déconcentrés

Groupe 1	<ul style="list-style-type: none">- Responsable d'entité de niveau 1- Conseiller de gestion, chargé de communication, chargé de mission rattachement de niveau direction-Adjoint plate-forme CHORUS ou PSI (poste de responsable tenu par un A de deuxième niveau de grade)- Responsable d'unité de contrôle des transports terrestres- Expert dans le domaine contrôle des transports terrestres (SACDD CE-CTT)-Expert (sens comité de domaine)
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none">- Adjoint responsable d'entité de niveau 1- responsable d'entité intermédiaire dont pôle CHORUS- Assistant de direction (directeur SD)- Chargé de mission à enjeux dont animateur hygiène et sécurité et chef de projet en PSI- Chargé des contrôles de transports terrestres- Spécialiste
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none">- Fonctions au sein d'une entité de niveau 1- assistant, chargé d'études, chargé de mission

Évolution de l'IFSE en cas de changement de grade et/ou de groupe de fonctions

L'IFSE annuelle évolue lors d'un changement de grade de :

- + 740 € lors de l'avancement de SACDD CN à SACDD CS ou CE

- + 710 € lors d'une promotion de C à SACDD CS

- + 500€ lors d'une promotion de C à SACDD CN

L'IFSE évolue de +ou- 470 € pour un changement de groupe dans un service déconcentré

Mutation entre administration centrale et service déconcentré

L'IFSE annuelle d'un agent muté d'un service déconcentré vers un service d'administration centrale évolue de

- + 1 735 € pour les SACDD de classe normale
- + 1 630 € pour les SACDD de classe supérieure
- + 1 495 € pour les SACDD de classe exceptionnelle

Les montants d'IFSE sont réduits d'autant lorsqu'un agent est muté d'un service d'administration centrale vers un service déconcentré.

Techniciens supérieurs du développement durable percevant la prime de fonctions et de résultats en 2015

Grille des groupes de fonctions pour les services déconcentrés

Groupe 1	- Responsable d'entité de niveau 1 (ULAM notamment) - Commandant de vedette régionale - adjoint au commandant de patrouilleur des affaires maritimes -Expert
Groupe 2	- Adjoint responsable d'entité de niveau 1 - responsable d'entité intermédiaire - Inspecteur de la sécurité des navires - Assistant de direction (directeur SD) - Chargé de mission à enjeux - Chargé de contrôle dans le domaine des cultures marines -Agent du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes (agent des PAM, VR et ULAM) - spécialiste
Groupe 3	- Fonctions au sein d'une entité de niveau 1 - assistant, chargé d'études, chargé de mission

Évolution de l'IFSE en cas de changement de grade et/ou de groupe de fonctions

- L'IFSE annuelle évolue lors d'un changement de grade de :
- + 740 € lors de l'avancement de TSDD à TSPDD ou TSCDD
 - + 710 € lors d'une promotion de C à TSPDD
 - + 500€ lors d'une promotion de C à TSDD

L'IFSE évolue de +ou- 470 € pour un changement de groupe dans un service déconcentré

Mutation entre administration centrale et service déconcentré

Ces types de mouvements sont exceptionnels. Le bureau de la politique de rémunération (SG/DRH/ROR2) devra être sollicité pour fixer la variation du niveau indemnitaire des agents concernés.

Adjoints administratifs

Grille des groupes de fonctions pour les services déconcentrés

Groupe 1	- responsable d'une entité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 ou agent exerçant des fonctions d'encadrement - assistant de direction (directeur DAC ou de SD) - fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (13 ans)
Groupe 2	- Autres fonctions

Évolution de l'IFSE en cas de changement de grade et/ou de groupe de fonctions

Hors adjoint administratif de 2ème classe, L'IFSE annuelle d'un adjoint administratif augmente lors d'un avancement de grade au sein du corps :

- + 100 € lors de l'avancement à AAP2
- + 160 € lors de l'avancement à AAP1

Lors du passage du groupe 2 au groupe 1, le montant de l'IFSE est encadré par le respect du plafond indemnitaire du groupe d'accueil.

Mutation entre administration centrale et service déconcentré

L'IFSE annuelle d'un agent muté d'un service déconcentré vers un service d'administration centrale évolue de

- + 680 € pour les agents en groupe 1
- + 260 € pour les agents en groupe 2

Les montants d'IFSE sont réduits d'autant lorsqu'un agent est muté d'un service d'administration centrale vers un service déconcentré.

Adjoints techniques

Grille des groupes de fonctions pour les services déconcentrés

Groupe 1	- Emploi fonctionnel d'agent principal des services techniques - Responsable d'une entité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 ou agent exerçant des fonctions d'encadrement - Fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (16 ans d'ancienneté minimum)
Groupe 2	- Autres fonctions

Évolution de l'IFSE en cas de changement de grade et/ou de groupe de fonctions

L'IFSE annuelle évolue lors d'un changement de grade de :

- + 240 € avancement au sein de l'emploi fonctionnel APST2 vers APST1
- +680 € lors d'un détachement dans l'emploi fonctionnel
- + 160 € lors d'une promotion au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
- + 100 € lors d'une promotion au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

Lors du passage du groupe 2 au groupe 1, le montant de l'IFSE est encadré par le respect du plafond réglementaire du groupe d'accueil.

Mutation entre administration centrale et service déconcentré

L'IFSE annuelle d'un agent muté d'un service déconcentré vers un service d'administration centrale évolue de

- + 260€ pour les agents en groupe 2
- + 680€ pour les agents en groupe 1

Les montants d'IFSE sont réduits d'autant lorsqu'un agent est muté d'un service d'administration centrale vers un service déconcentré.

Syndics des gens de mer

Grille des groupes de fonctions pour les services déconcentrés

Groupe 1	- Inspecteur de la sécurité des navires - Fonctions nécessitant une expérience professionnelle importante (16 ans minimum)
Groupe 2	- Autres fonctions

Évolution de l'IFSE en cas de changement de grade et/ou de groupe de fonctions

Hors syndics des gens de mer de 2ème classe, L'IFSE annuelle d'un syndic des gens de mer augmente lors d'un avancement de grade au sein du corps :

- + 100 € lors de l'avancement à SP2GM
- + 160 € lors de l'avancement à SP1GM

Lors du passage du groupe 2 au groupe 1, le montant de l'IFSE est encadré par le respect du plafond indemnitaire du groupe d'accueil.

Mutation entre administration centrale et service déconcentré

L'IFSE annuelle d'un agent muté d'un service déconcentré vers un service d'administration centrale évolue de

- + 680 € pour les agents en groupe 1
- + 260 € pour les agents en groupe 2

Les montants d'IFSE sont réduits d'autant lorsqu'un agent est muté d'un service d'administration centrale vers un service déconcentré.